

# Comité Syndical En synthèse \*

12 mars 2025



## Que retenir des réunions du 12 mars 2025 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

### ACTUALITÉS DU PARC

- Le nouveau site internet du Parc est en ligne.
- Le 27 février 2025, des propriétaires de forêt à La Valla en Gier ont bénéficié de financement du fonds de dotation « Fais des rêves » mobilisé dans le cadre d'un partenariat entre Forestor et le Parc du Pilat pour replanter 1 ha de forêt incendié.
- Le premier « rendez-vous de mon Parc » a eu lieu le 8 mars 2025. Cette nuit de la Chouette a attiré de nombreux participants, tous les événements sur réservation étaient complets. Le Parc, en lien avec plusieurs partenaires, conduit en ces mois de mars et avril des inventaires sur les rapaces nocturnes.
- L'enquête publique pour la révision de la charte est lancée depuis le 12 mars 9h et s'achèvera le 11 avril à 17h. C'est la dernière occasion pour chacun de faire valoir des demandes de modification de la Charte. <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-pilat/>
- Le 18 mars, le Parc et la Mairie de Saint-Régis-du-Coin recevront une délégation du Corps préfectoral de la Loire à la Tourbière de Gimel dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau.
- Le 26 mars, le Parc organise, à Saint-Julien-Molin-Molette, une journée sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Cette réunion est proposée aux agriculteurs mais également aux élus et partenaires intéressés par ce sujet.
- Le 2 avril à 18h à L'Herme se tiendra une réunion du Groupe Villes Portes présidée par Bernard Champanhet Vice-Président du Parc.
- Le 7 avril à Bessey se tiendront les 4<sup>ième</sup> assises du Tourisme de 9h à 13h30 co-organisées par le Parc et l'Office du Tourisme du Pilat. A cette occasion, la nouvelle carte touristique du Pilat, sur le projet de laquelle les élus présents le 12 mars ont pu donner leurs avis, sera présentée et distribuée.
- Le 15 avril de 9h30 à 12h30, le Parc organise une formation pour les secrétaires de Mairie et instructeurs de droit des sols à la prise en compte de la qualité architecturale dans les demandes d'urbanisme. Cette proposition s'inscrit dans la nouvelle offre de services en matière d'architecture, d'urbanisme et paysage. Dans le cadre de cette nouvelle offre, il est prévu de réaliser des fiches conseil comme la fiche guide pour la mise en place de Citerne de défense contre les incendies distribuée lors de la présente réunion.
- Le 16 avril de 16h à 18h se tiendra la dernière réunion du comité de pilotage du Schéma directeur des énergies renouvelables.

## RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 :

- Le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement est de - 155 202,96 €. En additionnant ce montant au montant du résultat reporté de l'exercice 2023 (soit + 1 091 019,49 €), le résultat cumulé s'élève à 935 816,53 €
- Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de - 206 795,15 €. En additionnant ce montant au montant du résultat reporté de l'exercice 2023 (soit + 179 686,09 €), le résultat cumulé pour 2024 est de - 27 109,06 €.
- Le résultat de clôture total (fonctionnement et investissement) est de 908 707,47 €.

Le Comité syndical a validé, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 :

- Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il a été décidé d'affecter la somme de 935 816,53 € en totalité à la section de fonctionnement.
- La somme du résultat de clôture en investissement et des restes à réaliser comportant un solde d'exécution positif sera reportée dans le budget primitif en section d'investissement.

Le Comité syndical a voté, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2025.

- Ce budget s'élève, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, à 4 567 361,65€.
- Il s'élève, en recettes et en dépenses, en section d'investissement, à 1 851 550,80 €.

## AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUD-LOIRE

Le projet de SCoT Sud Loire révisé a été arrêté à l'unanimité le 16 décembre 2024. Le Comité syndical du Parc, concerné par 26 communes, sur les 198 que compte le périmètre du SCoT Sud Loire, est sollicité pour avis sur ce projet au titre de son rôle de personne publique associée. Il est également sollicité pour avis car le SCoT doit être compatible avec la Charte du Parc et que les dispositions pertinentes de la Charte doivent être transposées dans les documents d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Le Comité syndical a donné un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte des objectifs de protection des espaces remarquables de la Charte du Parc en terme de biodiversité et de paysage. Il demande également à ce que le SCoT Sud Loire transpose de manière plus précise les objectifs visant à maîtriser le développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable sur son territoire. Le Comité syndical regrette que les objectifs du SCoT ne soient pas davantage différenciés en fonction de l'appartenance des Communes à un territoire classé Parc ou non.

## RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical a décidé de la création d'un emploi non permanent de chargé-e de mission paysage et urbanisme pour accroissement d'activité. Cet emploi est créé pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, et pourra être occupé à temps partiel (à minima 50%).

## PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

- Le 28 mai à 18h30 à la Maison du Parc à Pélussin



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)